

Premier Volume

FEVRIER 1891

Quatrième Livraison

LE GLANEUR

BOITE POSTALE 55

LEVIS, P. Q.

SOMMAIRE

- Buste de Louis XIVPHILÉAS GAGNON
Nouvelle année.. ... J. G. BEAULIEU
Un canadien célèbreN. E. DIONNE
A l'hiver..... CHS. M. DUCHARME
Un duel il y a quarante ans THOMAS COTÉ
Rêve et réveilFRID OLIN
Une coïncidence..... EDOUARD AUBÉ
Wolfe et Montcalm.EDOUARD S
Pensées et paradoxesRODOLPHE CHEVRIER
L'avenir..... JOSEPH GAGNON
Taiguragny et Domayaga...PIERRE GEORGES ROY
Méditation funèbre.....JULES GENDRON
Le prêtre au Canada.....E. Z. MASSICOTTE

LE GLANEUR

Toutes correspondances concernant l'administration ou la rédaction doivent être adressées au directeur de la revue, PIERRE-GEORGES ROY, boîte postale 55, LEVIS.

Nos collaborateurs du district de Montréal peuvent cependant adresser leurs manuscrits à M. Pierre Bédard, 192, rue Saint-Hubert, Montréal.

PAYABLE D'AVANCE

Nos lecteurs voudront bien se rappeler que l'abonnement au GLANEUR est invariablement payable d'avance. Ainsi donc, nous prions nos abonnés retardataires de nous faire parvenir le prix de leur abonnement par le retour de la malle.

ERRATA

Dernier numéro du GLANEUR, dans la poésie *Sauvagerie*, au lieu de "secoure un peu" lisez "secoue un peu", au lieu de "jougleurs" lisez "jongleurs" au lieu de "cours Montagnais" lisez "cours Montagnais agile" au lieu de "coup fatale" lisez "coup fatal", au lieu de "serf" lisez "cerf," au lieu de "et le long" lisez "et le loup."

Dans la nouvelle de M. Rodolphe Brunet, *Coincidence de Noël*, page 84, dix-huitième ligne, au lieu de "au nombre des piétons s'acheminant vers l'église" lisez "au nombre des piétons s'acheminant vers le lieu saint"; même page, vingtième ligne, au lieu de "le grand clocher de le lieu saint paroissiale" lisez "dans le grand clocher de l'église paroissiale"; page 86, ligne vingtième, au lieu de "ajouta-elle" ajouta-t-elle.

BUSTE EN BRONZE DE LOUIS XIV ÉLEVÉ

A QUÉBEC EN 1686

(Pour le GLANEUR)

On me demande de parler de la statue élevée à Québec en l'honneur de Louis XIV. J'y consens bien volontiers; mais ce que j'ai à raconter ne sera pas bien long, car, suivant moi, il y a peu de renseignements qui nous soient parvenus sur ce sujet. Tout de même, par le fait seul que l'on connaît peu de choses sur ce monument, il devient important que chacun apporte le peu qu'il y a. Le moindre mot peut être utile dans ces recherches sur les petites choses de notre histoire. N'est-ce pas le cas pour la note extraite du procès-verbal d'une assemblée du Conseil Souverain, en date du 6 fev. 1687,(1) que M. Pierre Geor-

(1) " Veu par le conseil Le procès criminel fait par le Lieutenant General en la preuosté de cette Ville, à la Requeste de Joseph petit Bruno, Et Simon Jarent Marchands en la Ville des Trois Riuières, demandeurs Et accusa teurs en cas de Meurtre commis en la personne d'Henry Petit Marchand bougeois de Paris frere du dit Bruno Et beau frère du dit Jarent, Le substitut du procureur general du procureur du Roy en lad. preuoste joint, Allencontre de Jean Gaultier dit La Rouche Taillandier en cetted. ville, accusé d'auoir tiré vn coup de fusil dont led. Henry Petit auroit Esté blessé Et est ensuite deceddé. Sentence du dit Lieutenant General du dix huit decembre dernier, par laquelle led. Gaultier est déclaré deuëment atteint et conuzincu d'auoir le jour que le *buste de sa Majesté fut Esteué a la basse ville de Quebec a la place publique*, tiré le coup de fusil dont le deffunt fut blessé à mort....." (*Extrait du procès-verbal de la séance du Conseil souverain en date du vingt-six fevrier 1687.*)

ges Roy a fait connaître dans le deuxième numéro du *Glaneur*. Cette note, quoique peu verbuse sur le sujet qui nous occupe, servira néanmoins à démontrer que le jour où on éleva cette statue de Louis XIV à Québec, il y eut des réjouissances publiques. Le coup de fusil tiré ce jour là, par Jean Gaultier dit La Roche sur Henry Petit, fut bien probablement causé par la maladresse du tireur, qui avait peut-être bû à la santé du grand Roi. Que ne peut-on faire quand on érige des monuments ?

En réponse à la question que M. Roy pose, savoir à quelle occasion ce monument fut élevé — Je trouve Dans Margry (*Mémoires et documents*, tome 5, page XXIV de l'introduction) quelques phrases qui portent à présumer que, dans ses recherches historiques, il a rencontré quelques détails sur ce buste, qui ne nous sont pas connus. En effet, n'est-il pas plausible de supposer que l'intendant Champigny, qui eut l'idée première de ce monument, dût profiter de cet événement pour s'attirer les bonnes grâces de Louis XIV, en lui faisant parvenir une relation détaillée des fêtes d'inauguration. C'est probablement dans la correspondance de Champigny avec le Roi, que Margry a puisé pour mentionner ce buste, comme il le fait, en parlant de Champigny. Je citerai au long le paragraphe qui nous intéresse dans le moment :

“Le rappel de M. de Meules, dit Margry, devait donner au parti, déjà maître du gouverneur, un intendant tel qu’il l’entendait. Ce fut Jean Bochart, seigneur de Champigny, Moray et Verneuil ; et il était fils d’un ancien intendant en Limousin et depuis en Normandie, frère d’un archidiacre et chanoine de Rouen, qui fut nommé en 1687, évêque de Valence. Celui-ci au dire de Legendre, était un gros garçon, qui aimait la joie pourvu qu’il ne lui en coûtât rien, et qui à force de révérences, s’était enfin mis en place. L’intendant du Canada, tâchant, comme lui, de plaire aux puissances, commença par se recommander en apportant *un buste en bronze du Roi, qu’il fit élever à ses frais, le 6 novembre 1686, sur la place de la basse-ville de Québec en grande cérémonie.* Mais ce qui était mieux, on le disait encore parent de l’ancien évêque M. de Laval, créature des Jésuites. Un d’eux même, qui avait été son régent, le Père de Carheil, lui faisait encore la leçon en 1702.”

Jusqu’au jour, qui ne peut maintenant tarder, où on élèvera une statue en bronze à la mémoire du bon et valeureux Samuel de Champlain, fondateur de Québec, bien peu de personnes peut-être se seraient imaginées, que Louis XIV, — qui pourtant ne nous touchait pas de si près que lui — avait eu la sienne sur une place publique de Québec, plus de deux cents ans auparavant.

Champigny, qui entendait sans aucun doute la musique diplomatique, savait que ça le porterait plus en route d'élever une statue à Louis XIV, alors tout-puissant, que d'en élever une au fondateur de Québec, mort déjà depuis cinquante ans.

Quant à ce qui regarde l'endroit où fut placé ce buste, nous avons quelque chose de précis pour nous l'indiquer. Il y a d'abord un dessin de " Québec comme il se voit du côté de l'Est en 1688, d'après une esquisse de J. B. Louis Franquelin, Ing. du roi à Québec," qui nous désigne l'endroit où se trouvait " l'Effigie du Roy " Il la met sur un terrain, qu'il appelle " Place Royale " et qui correspond exactement à celui qui se voit aujourd'hui en face de la petite église de la basse-ville. Ce nom de " Place-Royale " que Franquelin applique à ce terrain, lui fut probablement donné, lors de l'érection du monument en 1686 ; mais il ne le conserva pas longtemps, car dans tous les plans subséquents, cet endroit est appelé " Place de la Basse-Ville " tout simplement.

Un autre plan de Québec, deux ans plus tard en 1690, par Villeneuve, et qui figure dans un atlas du Sieur DeFer, publié en 1694, nous indique aussi très clairement où se trouvait ce buste. Il le met sur le même terrain et cela dans les termes suivants :

“ Place ou on esleva en 1686, le buste du Roy ” : ce qui confirme les dires de Margry, quant à l'année de l'érection de ce monument.

Il n'y a aucun doute que la petite rue La Place, qui part du marché Finlay et conduit à l'ancien hôtel Blanchard, tire son nom de l'ancienne “ Place de la Basse-Ville ” qui, alors comme aujourd'hui, comprenait la petite place publique, située en face de l'église de la basse-ville.

Qu'est devenu ce monument ? Dans mon humble opinion, il est disparu vers 1690, lors du bombardement de Québec par Sir Wm. Phipps, qui, d'après nos historiens, massacra une bonne partie des principaux édifices de la basse-ville. Et pourquoi la statue de Louis XIV n'aurait-elle pas été la première à essuyer le feu de l'ennemi ? En effet, quoi de plus agréable pour Phipps que de faire par ce moyen une niche au roi de France, qui, à cette époque, n'était pas du tout du goût des habitants de la Nouvelle-Angleterre.

En tout cas, La Hontan, qui était à Québec en 1690, ne parle pas de ce monument, qui aurait dû attirer son attention. LaPotherie qui décrit Québec en 1698, est aussi muet, sur ce buste, quoiqu'il s'arrête à décrire des choses de bien moindre importance que ne l'eût été un monument comme celui-là. Charlevoix qui voit Québec en 1720, n'est pas plus communicatif que

ceux qui l'ont précédé sur ce sujet. Voilà ce qui me porte à croire que ce monument est disparu de la "Place de la Basse-Ville," où on l'avait érigé, vers 1690.

PHILÉAS GAGNON

NOUVELLE ANNÉE

A M. P. G. ROY

(Pour LE GLANEUR)

Quelle est cette aurore soudaine
 Qui brille à mes yeux étonnés ?
 Qui s'avance comme une reine
 Devant ses sujets prosternés ?
 D'où vient-elle si ravissante ?...
 La terre écoute frémissante
 Et l'écho transporte à la fois
 Sur son aile que le temps presse
 Les milliers de cris d'allégresse
 Qui s'échappent de chaque voix.

Déjà !... c'est la nouvelle année
 Que nous enfante le vieux temps ;
 De fleurs et d'espoir toute ornée
 Elle sourit à tous, contents.
 Comme elle brille d'espérance !
 Qu'elle promet de jouissance !

Elle subjugué tous les cœurs,
Sur son passage tous l'acclament,
Et tous d'une voix proclament
La douce reine des Bonheurs.

Comme tous j'incline la tête
Devant toi, nouveau don du ciel.
Ta venue est un jour de fête :
Ah ! puisse-t-il être éternel.
Et puisses-tu toujours toi-même
Demeurer digne que l'on t'aime ;
Puisses-tu mériter toujours
Ce bel espoir dont on t'honore :
Alors, alors, ô douce aurore
Sans cesse on bénira ton cours.

Dix- neuf de tes sœurs sont passées
Sur mon front déjà soucieux :
Les traces qu'elles ont laissées
Ne sont pas celles des heureux ;
Et cependant à chaque année
Qui succède à sa sœur aînée
J'espère toujours vainement ;
Dis-moi qu'est-ce que tu m'apportes :
Des chagrins sont-ce les cohortes ?
Est-ce encore l'isolement !

Ton sourire est trompeur, aurore !
Et ton espoir n'est qu'un appât ;
Et cependant je veux encore

M'envelopper de ton éclat :
J'espère en toi dans la détresse,
J'espère malgré ma tristesse,
Et tu rebuieras mes vœux
Comme tes sœurs me rebuèrent ;
Mais puisque dix-neuf ans passèrent,
Eh bien tu passeras comme eux.

J. G. BEAULIEU

UN CANADIEN CÉLÈBRE

(Pour LE GLANEUR)

Les Canadiens illustres ne sont pas encore tous connus. Aujourd'hui j'ai le plaisir de faire entrer en scène un des nôtres, né au Canada en 1752, le 29 janvier, fils d'un sergent d'une des compagnies franches de la marine. Pierre Martin, tel est son nom. Bien qu'il ait quitté sa patrie à un âge peu avancé, nous pouvons le considérer comme un véritable Canadien.

Passé en France avec sa famille, qui alla se fixer à Rochefort, Pierre Martin se fit vite un chemin dans la carrière qu'il embrassa par goût et par nécessité. A quarante-deux ans il était nommé commandant en chef de toutes les forces navales de la Méditerranée. Hésitant devant une

tâche aussi lourde, il dut céder sur de nouvelles instances des autorités supérieures, mais il posa comme condition qu'il lui serait loisible de choisir à son gré tous les officiers supérieurs capables de le seconder dans ses efforts." Car il lui fallait réformer l'administration du port de Foulon qui reposait depuis longtemps entre des mains incapables et des dilapidateurs. C'est alors que le commandant Martin s'adjoignit comme sous-commissaire et s'attacha comme secrétaire particulier le célèbre Pouget, devenu plus tard son gendre.

La face des choses fut bientôt changée à Toulon, et en six mois plusieurs grands navires sortaient des chantiers encore fumants des ruines que les anglais y avaient laissées.

En 1796 Martin fut créé vice-amiral de France et grand officier de la Légion d'Honneur. Dans le même temps et depuis son retour de la Méditerranée, il aurait été chargé du commandement de Rochefort, et nommé préfet maritime, jusqu'au 4 août 1810.

Le 1er janvier 1806 Martin fonda dans la ville, une société littéraire et scientifique, et jusque dans les dernières années de sa vie, il se fit un devoir de se rendre utile à cette institution.

Son indépendance, qui le mettait à l'abri de la courtoisane, le rendit bientôt suspect à l'empereur, qui le destitua après la destruction des brûlots de la flotte de l'Île d'Olix (11 avril 1809).

En 1815 Martin fut mis à la retraite. Il était alors âgé de soixante trois ans. Sa carrière publique finit de ce moment, et il laissa à son gendre Pouget le soin de conserver à sa famille le prestige qu'il lui avait donnée par son dévouement à la France et à la ville rochefortoise.

C'est ainsi que ce petit Canadien, d'abord humble pilote, put, grâce à son énergie et à ses aptitudes spéciales, passer par les phases les plus brillantes du service maritime. Son nom fait la gloire de sa patrie d'adoption. On le considère là-bas comme un des plus grands caractères de marin qu'ait produit la France. Ne nous serait-il pas permis de revendiquer une part de l'honneur qui se rattache à ce nom que l'on dit là-bas si pur et si radieux ?

N. E. DIONNE

A L'HIVER

(Pour LE GLANEUR)

Fondez glacis et mousses blanches,
Qui nous cachez le vert gazon ;
Fondez cristaux pendus aux branches :
Du printemps voici la saison ;

En filets bleus, en perles fines,
Le long des pentes, des rameaux :
Glissez, tombez dans les ravines,
Alimentez les clairs ruisseaux ;

Pourquoi tarder, la fleur soupire,
La feuille en l'écorce gémit,
Les bois ont nommé le zéphire,
Le fleuve courroucé frémit ;

Le barde demande sa lyre,
L'artiste ses soyeux pinceaux ;
Au port, on pare le navire,
L'esquif veut glisser sur les eaux ;

Il faut partir, bise hivernale,
Retourner au val du sommeil ;
Nous ne voulons plus ta rafale,
Laisse briller le gai soleil ;

Laisse à l'oiselet, ses ramilles,
A l'abeille, ses prés fleuris,
Aux amants, l'ombre des charmilles,
Gaze des baisers, des souris ;

Aux côteaux, rends leurs frais ombrages,
Aux doux nids, leurs gazouillements ;
Aux petits lacs, leurs blonds rivages,
Aux fleuves, leurs flots écumants.

Assez nous avons eu de neige,
De grains de riz, d'épais glaciers :
Plus d'autans au poudreux cortège,
Plus d'aigrettes aux espaliers ;

Fondez glacis et mousses blanches,
Qui nous cachez le vert gazon ;
Fondez cristaux pendus aux branches :
Du printemps voici la saison !

CHS. M. DUCHARME

UN DUEL IL Y A QUARANTE ANS

(*Pour* LE GLANEUR)

A tort ou à raison, on a l'habitude de dire que les Français sont très sensibles au point d'honneur ; quand ils se croient lésés dans leur dignité, ils provoquent aussitôt l'insulteur en combat singulier, et quelque soit le vaincu, fut-il même l'insulté, on considère que l'honneur est vengé.

Nous, Canadiens-Français, descendant des anciens colons qui ont fondé le pays, nous avons conservé, à travers les siècles, un peu du caractère et des habitudes de nos pères. Comme eux, nous sommes d'une sensibilité excessive quand il s'agit d'une injure : cette injure, est-elle grave, que nous sommes souvent tentés de faire com-

me les Français d'outre-mer, et de provoquer en duel celui que l'on appelle volontiers un vil calomniateur.

A vrai dire, la froide raison en pareille circonstance, nous dit et nous convainc la plupart du temps, que le duel est illicite, absurde, ridicule, même immoral, et qu'un homme d'esprit doit revendiquer son honneur autrement que par l'épée, la bayonnette ou le pistolet. C'est probablement grâce à ce salutaire empire de la raison sur notre irascible nation, que l'on voit devant nos cours de justice,—au grand contentement de messieurs les avocats—un si grand nombre d'*actions en dommages*, au montant de cent quatre vingt dix neuf piastres et quatre vingt dix neuf centins. Mais il fut un temps où on ne raisonnait pas de cette manière!... L'on se rappelle, en effet, cet émouvant duel qui eut lieu dans notre pays il y a une quarantaine d'années. C'était au temps où M. Michel Vidal, à peine sorti des murs du collège, rédigeait le *Journal de Québec*.

A la même époque, Son Honneur le juge Fournier, de la Cour Suprême, Son Honneur le juge Plamondon, de la Cour Supérieure, et M. Pierre Huot, alors membre du Parlement pour la division St. Roch de Québec, pratiquaient comme avocats dans la vieille cité de Champlain.

Or, un jour parut dans le *Journal de Québec*

un article non signé et fort violent, au cours duquel, MM. Fournier, Plamondon et Huot étaient loin d'être traités en douceurs.

Rien de plus pressé, pour eux, on le conçoit, que de chercher l'auteur de cet article qu'ils considéraient comme insultant et diffamatoire.

M. Vidal en prit courageusement la responsabilité, se faisant fort de prouver tout ce qu'il avait écrit.

Les conséquences furent qu'un beau matin, il reçut un cartel des trois avocats qu'il avait insultés, qui exigeaient un compte très sévère des remarques lancées contre eux dans le journal incriminé.

En moins d'une heure, M. Vidal renvoyait à ces antagonistes une note par laquelle il annonçait que le cartel était accepté.

Mais, ce n'était pas mince affaire, que d'avoir une rencontre sans être dérangé par la justice qui n'aurait certes pas manqué de calmer l'ardeur de cette fougue dangereuse.

L'on décida donc d'aller se battre aux Etats-Unis. Ils prirent ensemble la route de Island Pond ; mais leurs amis réciproques étant intervenus, la police vint leur couper le chemin à Sherbrooke.

Après avoir donné à la justice l'assurance que les choses en resteraient là, ils furent mis en liberté, et se dirigèrent vers Montréal.

— 111 —

Malheureusement les esprits étaient trop mal disposés pour que les adversaires de M. Vidal en vinsent à une entente.

On consulta un jeune avocat de Montréal, maintenant l'honorable M. Abbott, afin de s'assurer s'ils étaient tenus légalement de remplir l'engagement qu'on avait exigé d'eux à Sherbrooke. M. Abbott répondit que les magistrats canadiens n'avaient pas juridiction en telle matière, et que par conséquent ils n'avaient aucune obligation à remplir.

On prit de nouveau la route des Etats-Unis, cette fois par Caughnawaga, et bien déterminés de part et d'autre à se battre.

Nos voyageurs s'arrêtèrent au premier village qu'ils trouvèrent de l'autre côté de la frontière.

Là, les trois avocats, blessés dans leurs susceptibilités, rencontrèrent M. Vidal qui les attendait prêt à soutenir le combat.

Mais il y avait bien une difficulté : M. Vidal était seul contre trois redoutables adversaires, tous également désireux de revendiquer solennellement leur honneur. On décida qu'un seul se battrait contre M. Vidal au nom de tous.

Le sort tomba sur M. Fournier. M. M Plamondon et Huot, probablement n'en furent pas fâchés. Quoiqu'il en soit l'on choisit les témoins, qui étaient le capitaine Kirbe, de l'armée anglai-

se, pour M. Vidal, et M. Campbell Wilson, pour M. Fournier.

L'on mit ensuite les antagonistes en face l'un de l'autre, sur un terrain plat, et à une distance de quinze pas.

Les combattants tenaient leurs pistolets braqués l'un sur l'autre, et n'attendaient que le signal pour faire feu. Les spectateurs suivaient avec angoisse cette scène émouvante : et au moment où le capitaine Kirbe achevait de prononcer lentement le signal convenu : " Un, deux, trois ! " deux coups de feu partirent simultanément

Les témoins étaient prêts à s'élancer au secours des combattants, mais pas un seul ne tomba : nul n'étant blessé.

M. Fournier et ses amis se déclarèrent satisfaits de l'épreuve ; l'on se donna une bonne poignée de mains : l'honneur était vengé ; et l'on repartit pour Québec.

Mais, pendant que les choses s'arrangeaient si bien là-bas, c'était une tout autre histoire à Québec. Toutes espèces d'affreuses rumeurs circulaient.

L'on avait appris, avec une sorte d'effroi, que les adversaires avaient réussi à tromper la vigilance des autorités et que le duel avait eu lieu. Le bruit courait même que M. Fournier avait été tué par M. Vidal.

Le plus beau de l'affaire, c'est que les amis de M. Fournier se préparaient à faire une très vilaine réception au prétendu vainqueur. Le peuple s'était assemblé sur les places publiques ; des protestations énergiques s'étaient fait entendre, et on voulait ni plus ni moins lyncher M. Vidal, lorsqu'il arriverait à Québec. Le soir où M Vidal devait être à bord du bateau venant de Montréal, une foule considérable s'était réuni sur le quai prête à le recevoir.

Heureusement pour notre pauvre journaliste l'on séjourna quarante huit heures à Montréal avant de faire route pour Québec ; et dans l'intervalle, M. Fournier envoya messages sur messages afin d'avertir ses amis qu'il était sain et sauf et que son adversaire s'était conduit envers lui comme un gentilhomme.

M. Fournier, comme on le sait, s'est fait un nom dans l'exercice de sa profession, est devenu un politicien distingué, membre du gouvernement McKenzie et en dernier lieu, juge de la Cour Suprême.

Quant à M. Vidal, il émigra à la Louisiane, où il ne tarda pas à acquérir de l'influence dans les rangs du parti républicain. Il siégea pendant deux sessions au Congrès, fut chargé par le gouvernement américain de plusieurs missions importantes, et résida à Tripoli.

M. Vidal demeurait à Ottawa depuis quelques années, quand M. Beaugrand le prit à son service, comme rédacteur de *La Patrie*, position qu'il occupe encore aujourd'hui.

THOMAS COTÉ

RÊVE ET RÉVEIL

A MADEMOISELLE ERNESTINE B.....

Lorsque l'on a rêvé d'un cœur à pure flamme
Aux yeux tendres et doux, plein d'un amour vermeil,
Lorsque l'on a rêvé de lui livrer son âme
Et qu'on le trouve froid, que dur est le réveil !..
Mais, en réalité, si le rêve s'efface,
Si l'on trouve ce cœur qui ne convient qu'à nous,
S'il accepte nos vœux et se donne avec grâce,
De ce rêve enchanté que le réveil est doux !

Lorsque l'on a rêvé d'une âme généreuse,
D'un ami qui nous soit comme un autre pareil,
Et dont notre affection, en tout temps, soit heureuse,
S'il est faux cet ami, que triste est le réveil !
Mais quand Dieu récompense une amitié modèle
Des faveurs d'ici-bas, le plus digne cadeau
Qu'il lui fasse est celui d'un ami très fidèle :
De notre rêve alors, que le réveil est beau !

Pour vous, ce sont mes vœux, que ces rêves s'effacent,
Que leur bonheur rempli, doux rayon de soleil,
Illumine votre âme et n'y laisse de traces
Que celles de la paix : ayez un beau réveil !....

Le bonheur qui vous suit, vous le rêvez encore
Sous un aspect nouveau.... que nous désirons tous!....
Que vous deviez l'attendre ou qu'il soit près d'éclorre,
De ce rêve charmant, le réveil vous soit doux !!!

FRID OLIN

UNE COINCIDENCE

(A MON AMI P. J. BEDARD)

Par une belle après-midi, un dimanche, au mois de juin 18.., j'avais laissé errer mes pas, dans la direction du chemin Ste Foye, la plus belle avenue qui, avec la Terrasse Frentenac, fait à si bon droit l'orgueil des citadins de l'ancienne capitale.

Tout le long des allées ombragées de ce vaste boulevard de nombreux promeneurs affluaient tandis que sur la route, de brillants équipages soulevaient des nuages de poussière.

La nature étalait toute sa splendeur. Les joyeux concerts des chantres ailés, les douces émanations provenant des superbes jardins et vergers qui s'étalent à perte de vue, de chaque côté du chemin, en un mot ces mille riens qui nous font tant chérir la belle saison, semblaient ce jour là se donner la main pour enlever toute ombre possible à ce charmant tableau.

Tout en me laissant bercer par une douce rêverie, je m'aperçus tout à coup que déjà j'avais franchi la distance qui sépare la ville du vaste champ de repos, le père Lachaise québecquois, j'ai nommé le cimetière Belmont.

Dans l'enceinte consacrée au culte de nos chers défunts, la foule n'était pas moins grande. Dans les allées à l'ombre des cyprès, sur les bancs et le vert gazon, partout une multitude se pressait : des personnes de tout âge, de toute condition, se trouvaient réunies—les unes lisant avec une attention soutenue, d'autres paraissant en proie à de profondes réflexions, le souvenir de quelques morts chéris, sans doute—d'autres encore, agenouillées sur le tertre humide, dérobée aux rayons du soleil, au pied d'un mausolée recouvrant la chère dépouille d'un être aimé. Père ou mère, frère ou sœur, époux ou épouse, dont la mort a semé le deuil au sein de la famille. De tous côtés des prières ferventes s'élèvent jusqu'au trône de la miséricorde par cet admirable commerce entre le fils vivant et le père décédé, entre la fille et la mère, entre l'époux et l'épouse, entre la vie et la mort, ces abondantes larmes versées, ces flots de soupir, ces cris vers Dieu, sont comme un baume qui adoucit les souffrances et hâte la délivrance des âmes de ceux qui nous furent si chers !.....

* * *

Je venais à peine de prendre place sur un banc rustique qu'ombrageait un peuplier séculaire, afin de laisser un libre cours à mes pensées ou plutôt à mes réflexions qui ne manquent jamais de nous assaillir, dans un cimetière, lorsque mes regards furent attirés sur un groupe à quelque pas de moi : une femme paraissant que peu âgée, et deux jeunes filles, toutes trois vêtues de deuil et prosternées dans l'attitude de la prière, en face d'une large pierre tumulaire.

Il y avait tant de douleur peinte sur les traits de la mère, tant de rides sillonnaient sa figure triste, comme autant de petits canaux où les larmes avait depuis longtemps pris leurs cours que je ne pus m'empêcher de contempler avec un intérêt croissant cette nouvelle *Mater Dolorosa*.

Au moment où je détournais pour la première fois mes regards de ce groupe intéressant, j'aperçus tout au bout de l'allée un second groupe composé celui-là de trois jeunes hommes qui semblaient fouler l'herbe tendre du gazon avec une grande précaution, comme s'ils avaient cru de réveiller sous leur pas, ceux qui depuis longtemps, ont dit adieu aux choses de la terre. Ce n'était pas là le but de leur démarche prudente, cependant, et il me fut facile d'en juger par le

seul geste de l'un des nouveaux visiteurs, qui désignait du doigt les trois femmes en noir.

Qu'allait-il se passer ? Je l'ignorais, mais je devinais un peu qu'un dénouement quelconque viendrait mettre fin à cette pantomime qui me paraissait tout à fait étrange, sur le lieu et les personnages.

* * *

Les jeunes étrangers approchaient sensiblement des trois femmes mais malgré leurs précautions infinies pour ne pas être aperçus tout de suite, il n'en fut pas ainsi. La plus jeune des filles, qui se tenait la dernière en arrière, s'étant retourné vivement en entendant marcher près d'elle, laissa échapper une exclamation qui fit trembler les échos du champ funèbre. Elle venait de reconnaître dans le nouvel arrivé l'un de ses frères dont le départ du Canada datait déjà de quinze années, et qui, comme tant d'autres, malheureusement, n'avait pas songé à donner de ses nouvelles à sa famille.

.....

La plume se refuse à décrire la scène qui se passa lorsque la mère éplorée reconnut à son tour son fils chéri qu'elle croyait mort aussi peut-être sur la tombe même d'un époux bien aimé ! Pauvre femme ! Elle venait prier pour les morts, et coïncidence étrange, elle retrouvait en ce lieu de

tristesses et de larmes, un fils qu'elle ne croyait plus revoir.

L'émotion fut trop forte, la pauvre mère ne put supporter tant de joie mêlée à tant de tristesses en ce lieu de repos, sa raison s'égarait, elle croyait rêver en demandant sans cesse son fils qu'elle couvrait de caresses comme seule une mère sait en prodiguer et sur le bras duquel il lui fallut s'appuyer pour regagner la voiture qui stationnait aux abords du cimetière.

Ce qui précède n'a rien de bien gai, avouons le, pour les lecteurs du *Glaneur*, mais il est bon parfois de rappeler quelques-uns des souvenirs qui nous ont impressionnés ; je demande donc indulgence pour cette réminiscence qui sera, espérons le, la seule note triste dans la carrière du gentil petit journal dont la mission est de glaner un peu partout, voire même dans les champs de l'éternel repos.

EDOUARD AUBÉ

LE MONUMENT DE WOLFE ET DE
MONTCALM

(Pour LE GLANEUR)

Sur cet obélisque de pierre,
Deux noms de héros sont gravés ;
Dans une lutte meurtrière
Ces guerriers furent enlevés,
Mais la divine providence
N'équilibra pas la balance
En leur distribuant ses dons :
Elle qui règle toutes choses
A réservé pour l'un, les roses,
Pour l'autre, les âpres chardons.

Le premier, fils de l'Angleterre,
Dans la victoire enveloppé,
Ne maudit point, dans sa colère
La balle qui l'avait frappé ;
Car, semblable en cette journée
Au fier Thébain de Mantinée,
Il voyait vivre ses enfants ;
Autour de lui, quand la blessure
Rendait sa mort prochaine et sûre,
Se pressaient ses fils triomphants.

Mais l'autre, noble enfant de la France,
Sans guerriers comme sans espoir,
Sut, à l'heure de la souffrance,

Être l'esclave du devoir.
 Il fut vaincu : par sa défaite
 La France perdit sa conquête ;
 Mais l'Anglais honore ses os ;
 Car, son ennemi le confesse,
 Montcalm, en ce jour de détresse,
 Tomba comme tombe un héros.

Grâce aux soins de Dalhousie,
 Un monument fut érigé
 Au Français que la poésie
 Parmi les plus grands a rangé.
 Mais, pas un bizarre contraste,
 Les héros de ce jour néfaste
 Côte à côte furent placés,
 Et les Canadiens magnanimes,
 D'Albion sujets légitimes,
 Ne s'en trouvent point offensés.

Cependant, nous devons le dire,
 Si le fils noble et généreux
 Du gaulois ne sait pas maudire
 Celui qui vainquit ses aïeux,
 Encor plein d'amour pour sa mère,
 La France chérie, il préfère
 A ce nom superbe et vainqueur
 D'un fils aimé de la victoire,

Celui du vaincu, dont la gloire
Sera toujours chère à son cœur.

EDOUARD S.

PENSÉES ET PARADOXES

(Pour LE GLANEUR)

Il est triste de conduire à l'autel une fiancée
que personne ne nous envie.

L'ennui est un désir non formulé.

L'égoïsme n'est pas un crime, c'est une puni-
tion.

La galanterie est la fausse monnaie de l'a-
mour.

La décence de l'homme est la pudeur de la
femme.

La jalousie n'est pas un défaut de caractère,
c'est avant tout une maladie.

La raison des femmes est souvent le caprice.

Le bonheur est une terre promise où l'on
n'aborde qu'en rêve.

Le théâtre de nos jours guérit les blessures
du cœur et le mal de dents.

L'énergie appliquée aux petites choses tou-
che à la fantaisie, à l'entêtement, au caprice.

La place que prend l'esprit est souvent enle-
vée au cœur.

La vérité et le mérite sont pas mal comme un pantalon sur un banc d'école, ça vient toujours à percer

Le véritable savant ne mesure pas sa science à ce que les autres savent, mais à ce qu'il lui reste à savoir.

On se console d'une chose perdue et qu'on n'espère plus en se disant qu'on la déteste.

C'est avec ses amis qu'on apprend à se passer de tout le monde.

Les pensées sont comme les fleurs, il faut les glaner avant qu'elles ne se fanent.

RODOLPHE CHEVRIER

L'AVENIR

(Pour LE GLANEUR)

Qui dira le mystère et le sort de la vie ?
Qui dira tout ce que réserve à notre cœur
L'avenir incertain ? Votre âme inassouvie,
Jeune et candide encor, vole de fleur en fleur ;

Vos quinze ans n'ont point d'ombre, enfant que l'on envie ;
Vous n'avez pas connu les glaces du malheur,
Splendide et caressant l'avenir vous convie !
Ne vous y fiez pas trop : l'avenir est trompeur.

L'avenir est trompeur, et bien des fois le traître,
A brisé dans sa fleur et même avant de naître
Le rêve plein de feu du jeune et fier enfant.

Qu'en sera-t-il de vous ? Soyez-reine ou bergère
Si c'est votre destin; mais que jamais corsaire
Vous vole ce qui fait, d'une femme un brillant.

JOSEPH GAGNON

D'OU ÉTAIENT TAIGURAGNY ET DOMAGAYA

(Pour LE GLANEUR)

Le voile qui s'étendait sur la vie et les voyages de Jacques Cartier s'entrouve petit à petit. Tous les ans, des chercheurs érudits, des piocheurs que l'insuccès ne rebute jamais apportent de nouvelles pierres à la construction de l'édifice et l'on voit déjà le jour où, à l'aide des jalons posés par MM. Sulte, Dionne et Pope, on pourra reconstituer l'histoire du découvreur malouin.

Dans son *Discovrs du voyage fait aux Terres neufues de Canadas, Norembergue, Hochelage, Labrador, et pays adiacens, dite nouvelle France*, Cartier raconte que le vingt-quatre juillet 1534, étant à l'endroit où s'élève aujourd'hui Gaspé, il fit faire une croix haute de trente pieds, au milieu de laquelle il mit un écusson sur lequel *estoit escrit en grosses lettres entaillées dans du bois : Vive le roy de France*. Puis il planta cette croix sur la pointe de l'entrée du port. Le capitaine des sauvages vint alors avec ses deux fils et Car-

tier fit tant et si bien qu'il le persuada de lui laisser amener les deux jeunes gens en France afin de les présenter au roi.

Dans son deuxième voyage au Canada, en 1535, Taiguragny et Domagaya—c'étaient les sauvages amenés en France—revinrent avec Cartier. Dans la relation de ce deuxième voyage qu'il présenta à François I, Cartier dit :

“ Nous estans posez et à l'ancre entre icelle grande île (d'Orléans) et la terre du Nord, fumes à terre et portames les deux hommes *que nous avions prins le précédent voyage*, et trouvames plusieurs gens du país. lesquels commencèrent à fuir, et ne voulurent approcher insques à ce que les dits deux hommes commencèrent à fuir, et ne voulurent approcher insques à ce que les dits deux hommes commencèrent à parler et leur dire qu'ils estoient Taiguragny et Domagaya ; et lors qu'ils eurent conoissance d'eux, commencerent à faire grand'chere. dansans et faisans plusieurs ceremonies, et vindrent partie des principaux à noz bateaux, lesquels nous apporterent force anguilles, et autres poissons, avec deux ou trois charges de gros mil, qui est le pain duquel ils vivent en la dite terre et plusieurs gros melons. Et icelle iournée vindrent à noz navires plusieurs barques du pays chargées de gens tant hommes que femmes pour veoir et faire chaire à nos

dectz deux hommes, les quelz furent tous bien receuz par nostre cappitaine, qui les festoya de ce qu'il peust, et pour faire sa cõgnoiffance leur dona aucuns petis presens de peu de valeur, de quoy se contentèrent fort ”

Comment se fait-il que dans sa première relation, Cartier dise qu'il a pris ces deux sauvages à Gaspé et que dans le récit de son deuxième voyage il déclare les avoir pris dans l'île d'Orléans ? Lescarbot, lui-même, remarque cette *discordance*. Parlant des deux relations de Cartier, il dit :

“ En ces deux je trouve de la discordance en une chose, c'est qu'au premier voyage il est mentionné que le dit Quartier ne passa point plus de quinze lieuës pardelà le cap de Montmorency ; et en la relation du second il dit qu'il ramena en la terre de *Canada*, qui est au Nort de l'île d'Orléans (a plus de huit vingts lieuës du dit cap de Montmorenci) les deux sauvages qu'il y avoit pris l'an precedent.”

D'un autre côté si Cartier, dans son premier voyage, n'a pas été plus loin que le cap Montmorenci pourquoi intitule-t-il la relation de ce voyage : *Discours du voyage aux Terresneufves de Canadas, Noremborgue, Hóchelage* ?

Ce sont là deux questions que je pose sans les résoudre.

PIERRE GEORGES ROY

MÉDITATION FUNÈBRE

(Pour LE GLANEUR)

Près de la mer sonore où la vague frissonne,
Sur la côte où le vent gémit plus solennel,
Il est un lieu funèbre où ceux que Dieu moissonne
Attendent les clartés du réveil éternel.....
Aux derniers bruits du jour, sur les tombeaux qui dorment
Je viens souvent m'asseoir parmi l'herbe qui croît,
Hélas ! nommant tout bas ceux que les vers déforment
Dans l'ombre et dans l'horreur de leur cercueil étroit !

Là dorment les élus ! là pour jamais éteintes
La douce illusion et la sombre douleur.
Le vent de mer berce avec ses mille plaintes,
Et la croix les bénit, la croix du doux Sauveur.
Et dans la nuit sereine une voix indicible
Répond à l'Océan qui roule désolé.
Ineffable entretien, pendant l'ombre paisible,
Des morts avec les flots et le ciel étoilé !

Et j'écoute muet, ces rumeurs de la tombe,
Et les saules voilés s'inclinent doucement.
Qu'est-ce donc que la vie, où tout germe et retombe
Où près d'un berceau blond l'homme est agonissant ?
Oh ! tout meurt ! mais un jour le Christ sur les nuages
Descendra réveiller les siècles endormis. —
Les chants confus des morts pendant le cours des âges
Disent-ils ses rayons aux ombres de nos nuits ?

O morts, que dites-vous quand les cieux pleins d'étoiles
Versent sur vos tombeaux leur éclat argenté ?
Neus parlez-vous encor ; ou voyant Dieu sans voiles
Murmurez-vous ici les chants d'éternité ?
Si tout passe et tout fuit, si tout nous est mystère,
Si le dernier sommeil peut parler ou gémir,
O misère ! pourquoi nier une autre terre
Où je pourrai connaître et vivre sans mourir ?

JULES GENDRON

LE PRÊTRE AU CANADA

(Pour le GLANEUR)

L'existence du peuple canadien-français est intimement liée à celle du clergé. L'un par l'autre a vécu. Ils se sont aidés, se sont soutenus. Si nous, descendants de race latine, avons conservé notre religion, notre langue, nos mœurs, c'est grâce à lui. Qui peut le nier ?

Notre histoire, "écrin de perles ignorées", a dit Fréchette, page héroïque, s'il en fut jamais, est un long et brillant témoignage en faveur de cette réflexion.

Sous la domination française, les missionnaires conquièrent ce pays au christianisme, après la cession, nos prêtres, nouveaux pasteurs rassemblent leurs brebis, les gardent sous leur protection, les préservent des contacts dangereux.

Sous eux une nation forte, religieuse, morale, saine, grandit, s'élève, et, comme un arbre vigoureux qui lance ses ramures dans toutes les directions, ses enfants débordent de leur territoire et envahissent les pays limitrophes.

Dans la plupart des paroisses, non seulement le curé nous a guidé dans les affaires religieuses, mais il s'est identifié si bien avec les progrès matériels de la place, qu'il semble y avoir pris une part occulte.

E. Z. MASSICOTTE

REVUE FRANCAISE

Les éditeurs de la *Revue française* ont décidé que, les demandes d'abonnement à prix modifié devenant de plus en plus fréquentes pour le Canada, ce qu'ils ne peuvent accepter, une édition spéciale dont le prix est baissé d'un quart sera mis dès ce jour à la disposition de leurs clients canadiens. Cette édition sera exactement semblable à celle publiée à New-York. LA REVUE FRANÇAISE magnifiquement imprimée sur beau papier est le plus charmant recueil de littérature française, elle met à contributions, les meilleurs auteurs de France et sait éviter avec soin, les tendances un peu hardies des littérateurs modernes. On peut donc mettre la REVUE FRANÇAISE dans toutes les mains. Nous sommes heureux d'en pouvoir dire autant de bien et de la recommander à nos lecteurs. Le prix régulier d'abonnement est de \$4.00 par an; pour le Canada seulement \$3.00. Adresse à New-York, 3 East 14th street.

LES MODES FRANCAISES ILLUSTRÉS

Chaque numéro des *Modes françaises illustrées* comprend Explication des gravures de mode, chronique de mode, travaux de fantaisie pour dames et jeunes filles, broderie, crochet, tapisserie, etc., etc., avec dessins explicatifs, toilette d'intérieur, costumes d'enfants pour tous les âges, lingerie, trousseaux, layettes.

Deux magnifiques feuillets d'un des auteurs français en renom. Une colonne ouverte aux "Questions et réponses."

Causeries sur l'étiquette; éducation et instruction; hygiène; causeries familières du docteur; ameublement; meubles; tentures; décorations de la maison; économie domestique; guide précieux pour les jeunes femmes et les jeunes filles.

Envoi d'un mandat poste de \$3.00 pour un an d'abonnement. *Les Modes françaises Illustrées*, No 26, côte St Lambert, Montréal.

LA FAMILLE

La Famille est une revue hebdomadaire qui vient d'être fondée à Joliette. L'abonnement est d'une piastre par an. S'adresser à M. l'abbé F. A. Baillargé, au collège de Joliette, P. Q.

J. ALCIDE CHAUSSE

ARCHITECTE

77, Rue St. Jacques, 77

MONTREAL.



LES

SOIRÉES LITTÉRAIRES

Publication hebdomadaire illustrée

Seize pages grand format. — **Quatre** Médailles d'honneur

Œuvres des meilleurs écrivains — Gravures artistiques

PRIMES NOMBREUSES & GRATUITES

compensant largement le prix de l'Abonnement

DOUZIÈME ANNÉE

Parmi les journaux illustrés s'adressant à la famille, il est rare d'en trouver justifiant aussi complètement leur titre et sachant plaire autant à la bourse et à l'esprit du lecteur.

Les soins apportés à la rédaction, où figurent les noms les plus aimés du public, et aux illustrations, confiées à des artistes de talent, ont assuré depuis longtemps un légitime succès à cette publication qui ne ressemble à aucune autre et sait charmer, par une littérature variée, tous les goûts et tous les âges.

ABONNEMENTS D'UN AN du 1^{er} de chaque mois

France: **7 fr.** Union Postale: **8 fr 50.** Autres Pays: **10 fr.**

Quatre numéros d'essai, *franco*: **50 centimes**

Adresser chèque, timbres, papier-monnaie ou mandat postal à

M. A. CLAVEL, Directeur, 36, rue de Dunkerque, PARIS

